

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Délégation à la mer et au littoral

Affaire suivie par Damien PORCHER LABREUILLE

☎ 02-40-11-77-61

☎ 02-40-11-77-91

✉ damien.porcher-labreuille@loire-atlantique.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le Code rural et de la pêche maritime ;
VU le décret n°58-560 du 28 juin 1958 autorisant la pratique des enchères dans les lieux affectés à l'expédition ou la vente en gros des denrées et produits de l'agriculture et de la pêche ;
VU le décret n°89-273 du 26 avril 1989 modifié portant application du décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime en ce qui concerne la première mise en marché des produits de la pêche maritime et les règles relatives aux communications d'informations statistiques ;
VU l'arrêté ministériel du 21 mai 1992 fixant les dispositions communes aux règlements locaux d'exploitation des halles à marée ;
VU la délibération de la commission permanente du Conseil général de Loire-Atlantique du 22 novembre 2010 attribuant la délégation de service public pour la gestion des ports départementaux du Croisic et de La Turballe à compter du 1er janvier 2011 à la SAEML Loire-Atlantique pêche et plaisance pour une durée de 12 ans ;
VU l'avis du directeur départemental de la protection des populations de Loire-Atlantique du 10 novembre 2011 ;
VU le compte-rendu du conseil consultatif de la halle à marée de La Turballe du 2 septembre 2011 ;
SUR la proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique ;

ARRÊTÉ

Article 1er – Le règlement local d'exploitation de la halle à marée de La Turballe annexé au présent arrêté est rendu obligatoire.

Article 2 – Le précédent arrêté préfectoral réglementant le fonctionnement de la halle à marée de La Turballe est abrogé.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique, le président du conseil général de Loire-Atlantique, le directeur général de la société anonyme d'économie mixte locale Loire-Atlantique pêche et plaisance, le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique, le directeur départemental de la protection des populations de Loire-Atlantique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique.

Nantes, le 27 DEC 2011
Le préfet, le sous-préfet, chargé de mission

Jean-Gabriel DELACROY

9 boulevard de Verdun – BP 424 – 44616 SAINT-NAZAIRE Cedex
TELEPHONE : 02.40.11.77.52 – COURRIEL : ddm-dml@loire-atlantique.gouv.fr

SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 00

Ampliations :

- Ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture: bureau de la gestion de la ressource; bureau du contrôle des pêches. Direction générale de l'alimentation : bureau des produits de la mer et d'eau douce)
- Préfecture de la Loire-Atlantique (secrétaire général ; directeur de cabinet)
- Sous-préfecture de Saint-Nazaire
- Conseil général de Loire-Atlantique (direction des infrastructures)
- Société anonyme d'économie mixte locale Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (La Turballe et Le Croisic)
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (Nantes et Rennes)
- Direction départementale des des territoires et de la mer de la Loire- Atlantique (délégation à la mer et au littoral)
- Agence régionale de santé (délégation territoriale 44)
- Direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique
- Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient
- Groupement départemental de gendarmerie de Loire-Atlantique
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER Nantes et Lorient)
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
- Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Loire-Atlantique Sud
- Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de La Turballe
- Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud
- Comité régional de la conchyliculture des Pays de Loire
- Mairies Le Croisic et La Turballe
- Préfecture de la Loire-Atlantique pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs